VILLEPARISIS

Demande d'aide au permis

Afin de soutenir les jeunes Villeparisiens, la Ville a décidé de leur faciliter à nouveau cette année l’inscription au permis de conduire.

Une partie du coût est pris en charge, à hauteur de 350 euros, versés directement à une auto-école de la commune (uniquement) choisie par le jeune lorsque ce dernier aura réussi l’épreuve théorique du permis. En contrepartie, il s'engagera notamment à sensibiliser d’autres jeunes aux règles de la sécurité routière, dans les centres de loisirs ou à l’EMJ par exemple. Vingt places sont proposées aux 16-25 ans (c’était à partir de 18 ans jusqu’ici) en 2021. Les candidats à la conduite accompagnée sont donc désormais pris en compte. Certains critères ont été toutefois fixés: il est nécessaire d’habiter la ville, et ne pas bénéficier déjà d’un autre dispositif d’aide. Pour prétendre à cette bourse, il faut joindre la Structure Information Jeunesse (ex-PIJ) et y retirer un dossier à remplir, puis lui retourner. Une Commission d’attribution se réunira plusieurs fois par an afin d’étudier les candidatures. La décision sera notifiée par courrier